



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3862
12 août 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE
CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 10 août 1957, aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen depuis la publication de l'exposé succinct relatif à la semaine qui s'est terminée le 3 août 1957 (S/3858).